REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Lot

AR Prefecture

046-214602211-202FXTRAIT QUI REGISTRE DES

REGUL PER EIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 23 Septembre 2024

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	10
- votants	11
- absents	4
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions:	0
Convocation:16/0	9/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 18 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents: BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Etaient absents/excusés: FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr LACOUT G), TAURAND François.

Secrétaire de séance :

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n° CM20242309-03

OBJET

Choix du Maître d'œuvre pour le projet de la MAM et du cabinet d'infirmière Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'achat de la parcelle A 1152, la mairie a le projet de créer une maison d'assistante maternelle et un cabinet d'infirmière.

Depuis le 01/01/24, les seuils de marché public ont été modifié, ils peuvent être passés selon une procédure "allégée" simple et efficace (dispense de mesures formelles de publicité et de mise en concurrence).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'atelier d'architecte ARKHIDEA dont le montant des honoraires est de 34 200.00 € H.T.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de régler pour l'instant le montant de 2736.00 € H.T (3283.20 TTC) dans l'attente de concrétiser le projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, le 23 Septembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 26 Septembre 2024 et publication ou notification du 26 Septembre 2024

Le Maire, Guy LACOUT.